

BROCK, Hyman



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.



Allard
MONTREAL

P-48





P-131-2

BROCK, Hyman Bernard, B. Eng., P.Eng., M.E.I.C. — Professional Engineer; President, Brock Engineering Mfg. Co. Ltd., manufacture of oil burners, furnaces and other heating equipment, 4305 Iberville St., Montreal, Que.; Secretary-Treasurer, Brock Steel Corp. Ltd., manufacture of petroleum storage tanks and other fabricated metal parts; Councillor, City of Montreal. Born Montreal, Que., Jan. 24, 1924, son of Abraham Jacob Brock and Jennie (Ostroff) Brock, both of Montreal, Que. Educated: Strathcona Academy; McGill University, Montreal, Que. (B. Eng.). Progressive Conservative candidate in Montreal-Cartier riding in Federal election, 1958. Member: Engineering Institute of Canada; Corporation of Professional Engineers of the Province of Quebec; Montreal Board of Trade; President, Montreal-Cartier Progressive Conservative Ass'n; Chairman, Montreal Executive Committee, Israeli Maritime League; Life Governor, Jewish Convalescent Home; Governor, Y.M.-Y.W.H. A.; Member of the Board: Congregation Anshei Ukraine; Anshei Ukraine Gemilath Chasodim. Club: Bonaventure (Director). Societies: Graduate (McGill University); Knights of Pythias; Royal Antideluvian Order of Buffaloes. Jewish Orthodox. Married Barbara, daughter of Sam Moldowan, Montreal, Que., May 18, 1950; has three sons: Gordon, William and Jeffrey. Residences: 2440 Stevens, St. Laurent, Que.; Petit Lac Long, Terrebonne, Que.



HYMAN BERNARD BROCK, B.ENG., P.ENG., M.E.I.C. — President,
Brock Engineering Mfg. Co. Ltd.

Hyman BROCK

Diplômé de l'Université McGill, président de Brock Engineering Mfg. Co. Ltd. Homme d'affaires d'expérience, membre actif de nombreuses associations. Est aussi membre de la Corporation des Ingénieurs Professionnels de la Province de Québec. Membre du Conseil municipal depuis 1960.

Graduated from McGill University, president of Brock Engineering Mfg. Co. Ltd. An experienced businessman. Is also a member of the Corporation of Professional Engineers of the Province of Quebec. A member of the City Council since 1960.

Ex: Parti Civique. 1962

March 5th., 1963

Hyman B. Brock, P. Eng.,
Professional Engineer and Industrialist.
Born in Montreal, January 24th., 1924.
Married - Three sons.

Education:

Primary and secondary education in Montreal area schools.
Graduate, McGill University, 1946.
Bachelor of Engineering Degree.
Fully bilingual.

Business Experience:

President - Brock Engineering Mfg. Co. Ltd.

Secretary Treasurer: Brock Steel Corp. Ltd.

Member: Engineering Institute of Canada,
Corporation of Professional Engineers
of Prov. of Quebec,
Montreal Board of Trade,
Knights of Pythias,
Bnai Brith - University Lodge,

Director: Bonaventure Club,

Chairman: Executive Committee - Israel Maritime League

Governor: Y W - Y M H A.

Des lettres aux contribuables

Nombreux sont les conseillers qui ont eu fort à faire pour défendre la Ville, l'été dernier, contre des contribuables courroucés d'avoir à payer des taxes si élevées... Les comptes parviennent aux contribuables vers la fin de juillet pour la taxe d'eau et avant le 1er août pour les taxes foncières et scolaires.

Or, M. Hyman Brock, conseiller du district de Saint-Louis, soutient que beaucoup de protestations sont venues du fait que les factures envoyées par la Ville servaient également à percevoir les revenus destinés à la Commission des Ecoles catholiques de Montréal. "Lors de la prochaine étude du budget, dit M. Brock, je proposerai que la Ville n'envoie de compte que pour ses propres taxes, laissant la Commission scolaire faire sa perception comme elle l'entendra." M. Brock ajoute qu'un dirigeant de la ville de Montréal songe à demander que, pour la prochaine perception de taxes, le Service des finances insère dans le pli contenant les factures une lettre explicative détaillant le total du montant à payer. "De cette façon, dit M. Brock, les contribuables n'auront pas toujours les mêmes explications à demander à leurs conseillers." Il cite le cas d'une personne qui a reçu une facture de \$700 et qui maugréait d'avoir à payer un tel montant, sans tenir compte que \$300 de ce montant devait être versé à la C.E.C.M.

Petite expo

Le district de Saint-Louis, que représente M. Brock, compte environ 75 p. 100 d'ouvriers et 25 p. 100 de "collets blancs". C'est également dans ce district que l'on trouve le plus bel assortiment de races et de religions. On pourrait



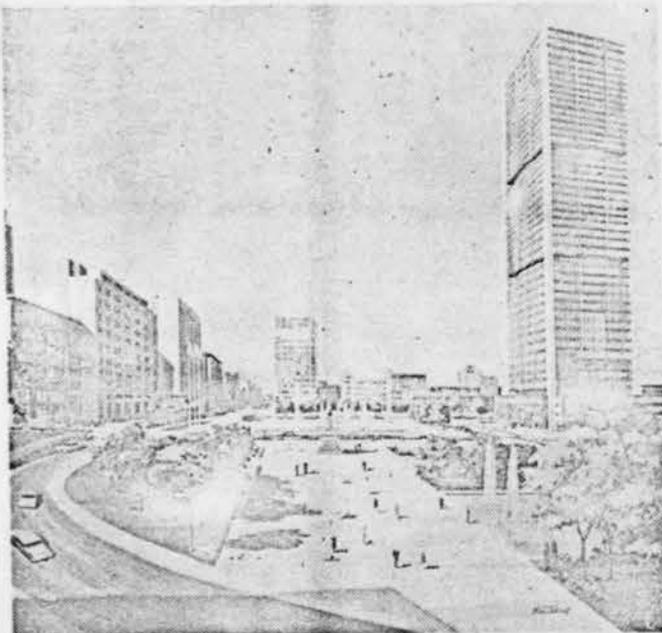
M. HYMAN BROCK :

"Que la Ville ne perçoive que ses propres taxes!"

tenir dans Saint-Louis une petite exposition universelle en avant-première à celle de 1967. M. Brock appuie l'administration, avec son projet de monument aux Fondateurs sur l'île Sainte-Hélène, mais il exigera que les études préliminaires démontrent, hors de tout doute, que l'entreprise ne coûte pas un cent de plus que \$20,000,000 et il n'acceptera pas que les contribuables montréalais déboursent encore pour la construction.

Sécurité

S'il est vrai que la tour sera construite sans frais pour les contribuables, il faut bien admettre également que la sécurité des Montréalais est désormais assurée par un organisme peu coûteux dont on ne parle pas souvent, mais qui joue un rôle dans le mécanisme administratif de la Ville. La fondation de la Commission de Sécurité publique remonte au mois de juin 1961. Elle fut inspirée par certaines inter-



Le dessinateur Ben Turner a exécuté une illustration du futur square Victoria. Cette esquisse a été préparée à l'aide des plans préliminaires mis au point par les employés du Service d'urbanisme et par le Service des travaux publics de la Ville.

péries dévastatrices des années '60, dont plusieurs se souviennent encore. La Commission est présidée par le maire de Montréal. Le vice-président actuel est M. Lawrence Hanigan, conseiller de Laval. Les six autres membres ne doivent pas faire partie du conseil (il existe actuellement un poste vacant à la Commission). L'organisme se réunit au moins une fois par mois, de même que les trois sous-commissions qu'il comprend. Ces sous-commissions s'occupent respectivement de la protection civile et du dispositif d'urgence en cas de guerre, de la sécurité routière et de la prévention des accidents et enfin de la lutte contre le crime et l'obscénité. Le secrétaire de la Commission de Sécurité publique, M. André Tousignant, nous explique que la Ville s'appête à lancer bientôt une campagne générale de dératation. Car Montréal, comme toutes les grandes villes nord-américaines, est aux prises avec une population de rats élevée. "Les travaux préliminaires sont commencés, dit M. Tousignant, parce que, pour être réussie, cette entreprise doit être coordonnée sur tout le territoire."

Sapins

Les rats restent les champions de la nuisance publique. On ne saurait les comparer à ces innocents arbres de Noël, qui se retrouveront tout nus et desséchés, une fois les Fêtes passées, dans toutes les ruelles de la ville. Le directeur du Service de la voie publique, M. Jean-Victor Arpin, invite tous les Montréalais, qui s'offriront la fantaisie d'un sapin dans leur salon, à retrousser leurs manches de chemises et faire chantier. Afin d'éviter cette année une dépense supplémentaire pour la cueillette des 100,000 arbres de Montréal, M. Arpin suggère à la population d'ébrancher ses arbres, de couper les troncs à trois pieds de longueur et d'en faire des ballots de pas plus de deux pieds de largeur. Les camions sanitaires ramasseront ces débris les jeudis et vendredis seulement. Tout ça pour la propreté des rues de la ville!

Embellissement

Tout serait très bien, Madame la Marquise, si les rues de la ville étaient aussi propres et bien décorées que le sera, dans quelques années, le square Victoria. L'administration, en effet, a résolu de procéder à l'agrandissement de cette place publique, en collaboration avec les propriétaires du gratte-ciel de la Bourse. De nouveaux immeubles seront

érigés sur le côté nord-ouest du square, en ligne avec la Tour de la Bourse. Au sud-ouest, la compagnie Place Victoria-Saint-Jacques va céder à la Ville 80 pieds de terrain, en sorte que le square Victoria sera agrandi de 40 p. 100. Desservi par une station de métro et par la voie rapide est-ouest, le square Victoria deviendra vraiment le trait d'union entre les quartiers financiers et commerciaux de Montréal.

Refus

Dans l'un et l'autre quartier, les autos-taxis continueront de circuler comme aujourd'hui. Mais il appert qu'à l'avenir les chauffeurs de taxi ne seront jamais plus condamnés pour offense criminelle, du moins si la Ville continue à refuser ses permis de chauffeur à ceux qui ont déjà eu des démêlés avec la justice. Le comité exécutif vient en effet de refuser cinq permis, après avoir pris connaissance de cinq rapports du directeur de la police, faisant état de toutes les frasques de ces messieurs.

Le feu du combat

Mais les policiers ne font pas que rédiger des rapports. Il arrive que nos gardiens de la paix voient le feu du combat et passent à l'action, au risque de leur bonne santé. Le comité exécutif a approuvé le paiement de comptes de médecins et d'hôpitaux pour soins professionnels donnés à certains membres de la police "blessés en devoir ou pour maladies contractées dans l'exercice de leurs fonctions".

Réserve

Même les fonctionnaires... ou tous les autres employés de la Ville peuvent se blesser, ou contracter une maladie. Depuis mars 1962, la Ville possède à son nom un montant de \$50,000 près la Commission des Accidents du Travail de Québec. Récemment, différentes blessures et affections ont fait diminuer ce fonds de \$10,500, mais la réserve a été aussitôt rétablie à \$50,000.

Métro

Les trains du métro ne sauront jamais garder un aussi bon niveau, toujours absolument horizontal... Un membre du comité exécutif, M. Gérard Niding, nous faisait remarquer que le parcours des lignes, entre deux stations, aura la forme évasée d'une vaste cuvette... "afin de faciliter les départs et d'amortir les arrêts". C'est simple comme l'oeuf... mais il fallait y penser.

Maurice ROY

M. Hyman Brock maire suppléant

(Par M.A.) — Le conseiller municipal montréalais M. Hyman Brock, membre du Parti civique de Montréal du maire Jean Drapeau et représentant du siège No 2 dans le district électoral de St-Louis, a été nommé maire suppléant de la métropole pour une période de trois mois à compter du 1er janvier 1968.

Ainsi en ont décidé, hier soir, les membres du conseil municipal de la ville de Montréal, au cours de leur assemblée statutaire de décembre.

M. Brock succède au conseiller Richard LaSalle, du PCM, représentant du siège No 1 dans le district électoral de Mercier, dont le mandat prendra fin le 31 décembre 1967.

Le conseiller Brock est le sixième maire suppléant de la métropole depuis les élections

générales d'octobre 1966. Ses prédécesseurs ont été MM. Yvon Paquette (Maisonneuve-3), Jacques Brisebois (Notre-Dame-de-Grâce-2), Léon Lortie (Côte-des-Neiges-3), Euclide Laliberté (Ahuntsic-3) et Richard LaSalle (Mercier-1), tous membres du Parti civique de Montréal.





Hyman Brock

Pro-mayor: Hyman Brock, City Council member for St. Louis, has been named pro-mayor for the three-month term beginning January 1.



Maire suppléant

M. Hyman Brock, conseiller municipal représentant le district de Saint-Louis, qui sera le maire suppléant de Montréal à compter du Jour de l'An, lundi prochain.

Un geste humanitaire

\$575 au "perdant" de la taxe volontaire



Pendant la cérémonie, Mme DAN ALLAN ne peut dissimuler son émotion.

par Huguette Roberge

Le sourire est revenu sur les lèvres de M. DAN ALLAN, de Montréal, connu comme le seul "perdant" de la taxe volontaire du maire Drapeau. La déception de ce sexagénaire malade — il avait fondé beaucoup d'espoir sur les \$1,000 qui lui ont filé sous le nez — a été droit au coeur de nos braves conseillers municipaux. Ces 48 hommes se sont cotisés pour recueillir une somme de \$575 qu'ils remettaient à M. Allan, vendredi dernier.

M. Allan aura connu bien des émotions au cours des dernières semaines. La joie d'être choisi parmi les 150 "candidats à la victoire" au jeu de la taxe volontaire de septembre. Le suspense du grand soir. La nervosité qui le prive subitement de

tous ses moyens et l'empêche de répondre correctement aux questions simples que lui pose le conseiller municipal Hyman Brock. Enfin, la déception. Une déception amère qu'il exprime de façon pathétique au cours d'une interview radiodiffusée le même soir.

Cette interview, que M. Brock capte de sa voiture alors qu'il retourne à son domicile, est à l'origine du bon mouvement collectif du conseil municipal.

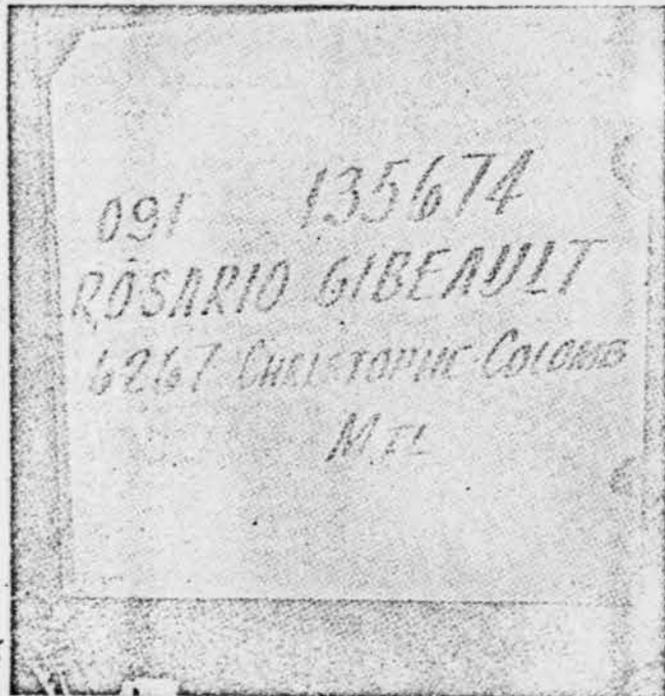
Un geste spontané

Parce que M. Allan est presque aveugle — il doit subir prochainement une intervention chirurgicale pour l'ablation de cataractes — et parce qu'il vit d'une maigre pension mensuelle de \$200 du ministère des Anciens Combattants, laquelle pension sera diminuée proportionnellement au nombre de jours qu'il passera à l'hôpital, M. Brock et son collègue du

conseil municipal, M. Euclide Laliberté, ont eu l'idée d'une cotisation parmi les 48 conseillers. En quelques jours, ils ont recueilli \$575 qu'ils remettaient, vendredi après-midi, à M. Allan. En guise de consolation.

"Tous mes collègues avaient été émus et aucun d'eux n'a refusé sa contribution. Au contraire, la plupart ont offert leur cotisation spontanément", ra'a dit le conseiller Brock.

Après la remise du "prix de consolation" à M. Allan, qui a eu lieu dans une salle de l'Institut Alie (propriété du conseiller municipal Fernand Alie), on pouvait dire que le système de taxe volontaire du maire Drapeau n'a (encore) fait aucun perdant.



Les participants ne sont jamais heureux de voir sortir leur nom sur ce fameux écran. A moins d'être le 151e... et de gagner \$100,000 !



Les conseillers municipaux EUCLIDE LALIBERTE (à gauche) et HYMAN BROCK (à droite) remettent à M. DAN ALLAN (au centre) les recettes de la cotisation qu'ils ont organisé parmi leurs collègues du conseil municipal de Montréal.

Des pressions auprès de Québec

Brock propose un front commun de l'île de Montréal pour récupérer des millions

par Florian BERNARD

Le conseiller Hyman Brock, de Montréal, a préconisé hier soir la création d'un front commun composé des représentants de la banlieue et de la métropole en vue de récupérer des millions qui, selon lui, "sont dus par Québec à l'île de Montréal".

Dans un long plaidoyer en faveur d'une mise en commun des énergies, M. Brock a dit que le conseil de la CUM représente plus de 2 millions de citoyens, soit le tiers de la population globale du Québec. Il a ajouté que la région métropolitaine contribue au budget du gouvernement provincial dans une proportion de 65 à 70 p. 100 et que ce chiffre ira en augmentant au cours des prochaines années.

"L'île de Montréal est devenue la vache à lait de la province et, pourtant, on nous refuse l'argent qui nous est dû".

Plus de déchirements

M. Brock a lancé un appel à l'unité des élus municipaux. Il a dit que n'importe quel maire de banlieue en voyage en Europe ne dira pas qu'il vient d'Outremont ou de Pointe-Claire, mais de Montréal. "Enlevez Montréal de la carte métropolitaine et les banlieues mourront", devait-il ajouter.

A la suite de ces remarques, M. Brock a invité tous les maires, de quelque allégeance que ce soit, à former un front commun en vue de faire toutes les pressions qui s'imposent auprès du gouvernement provincial dans le but de récupérer l'argent qu'il faut pour administrer et diriger une île qui regroupe le tiers de la population globale de la province.

"Les \$10 millions suggérés par le

maire Des Marais d'Outremont ne sont pas suffisants, devait-il dire, c'est beaucoup plus qu'il nous faut, peut-être même \$100 millions par année!"

Désunion de la banlieue

Selon le conseiller Brock, la désunion de la banlieue est un facteur de régression pour toute l'île de Montréal. Il a cité à titre d'exemple le refus de Pointe-Claire de verser ses dus pour la police, la décision de Westmount de fermer une partie d'une artère de circulation intermunicipale, le refus de Côte Saint-Luc

d'acquitter sa facture de la CUM, les rancœurs du maire de Lachine contre Montréal, etc. "Il est temps de mettre un frein à tout cela et de donner aux citoyens un genre de gouvernement qui servira leurs intérêts".

Le conseiller Brock a invité la banlieue à cesser d'accuser Montréal d'être à la source de tous ses maux.

"Le véritable problème, c'est l'argent. Or, cette question d'argent sera réglée par le gouvernement du Québec à la condition que nous formions ce front commun sur l'île de Montréal."

Funds for MUC

The Quebec government's willingness to pay part of the Montreal Urban Community police costs in 1973 helps to ease the burden. It cannot be said yet with any assurance, however, that the necessity for further municipal tax increases has been averted.

At the very least, Quebec is offering a pacification measure at a time when it is sorely needed. It is hard to deny that police expenditures on the scale proposed are a virtual necessity, especially as the MUC has a high-salaried police force. It is equally hard to deny that most island ratepayers living outside the City of Montreal have been confronted with sharply rising tax bills and no evident improvement in service.

The suburban taxpayers are being told, in effect, that they have to pay more now because they were not paying enough before, and that is a very hard line for anybody to swallow. It will be easier, however, if Quebec recognizes this as an extremely difficult transitional period that cannot be surmounted successfully unless some small part of the burden can be spread over provincial taxpayers as a whole. It is a period that is likely to last for more than a year.

At the MUC council meeting this week, acrimonious as most of them have been, Montreal Councillor Hyman Brock said:

"Money is not the important issue with the suburbs. They are against the MUC and I really object to seeing the suburbs putting the onus of guilt for increased taxes on the City of Montreal."

Councillor Brock is only half right. The suburbs, it's true, are against the MUC. They have adopted a largely self-defeating attitude. They are passing up opportunities to promote their interests within the MUC in a positive manner. If the Daigneault report is implemented as is, for example, the chief reason may be lack of constructive criticism from the suburban politicians. The result of all this may, in the end, be an MUC that is an instrument of the city's will rather than a true metropolitan government.

But money is the central issue, and it is the reason why the suburban politicians have enough support from their constituents to be as obstructionist as they wish. Councillor Brock should not forget that metropolitan government, however good it may be in principle, was imposed upon the suburbs only after the city had landed in deep trouble over its police costs. It could have been organized years ago and developed gradually. It wasn't. Its implementation under present conditions is extremely expensive and there is no getting around this unpleasant fact.

Ryan: 'Montreal should not get a cent' Suburbs want all of police subsidy

Montreal should not get a cent of the promised provincial grant to help cover Montreal Urban Community police costs, Mayor Yves Ryan of Montreal North said last night.

Mr. Ryan, also vice-chairman of the MUC executive committee, told an MUC council meeting he has written Premier Robert Bourassa to point out that Montreal's police costs have dropped by 30 per cent since the MUC was created three years ago, while the suburbs' police costs have soared by 300 per cent.

"Montreal has no right whatsoever to a share of the promised subsidy," he said. "The suburbs have paid \$43 million to Montreal so far and the \$13 million in government subsidies for police costs have also gone directly to Montreal."

Mr. Ryan said that in 1969, before the MUC was created, police services were costing Montrealers \$27.92 per capita, while the average cost to suburbanites was \$14.47.

In the 1973 police budget now being discussed, the cost to suburbanites will climb to \$53.

Mr. Ryan suggested to the government that the subsidy be distributed to the suburbs on a property valuation basis.

If Montreal received any part of the grants, "it would be not only abnormal but unjust, because Montreal has been the only one to benefit by previous subsidies."

He charged that while Montreal spends about 80 per cent of all MUC costs, it contributes only 60 per cent of revenues.

"The suburbs have become the financial safety valve," he said.

"Montreal also calls on the com-

munity's collective credit for such projects as its Metro, water filtration plant, the transit commission deficits and there are some more projects, the costs of which continue to remain Montreal's secret."

He criticized city councillor Hyman Brock who last week accused suburban mayors of "being almost dishonest" in their opposition to MUC projects.

"Some people wonder why there is some criticism and opposition in this hall, but the suburbs have been fully conscious of the financial impact the

MUC has on the suburbs.

"We also get the feeling of frustration, inequality, minority and sometimes of revolt when we are faced with projects and costs on which we had no prior consultation. Yet most of the services in the MUC have been created by unanimous consent.

"We also feel a little as if we were in an occupied territory since Montreal occupies all the MUC departments. All department heads and their assistants, except for one who comes from Ottawa, came from

Montreal. We are not contesting their nominations but we do get the feeling that we are in occupied territory."

Mr. Ryan said Montreal has transferred 730 of its employees to the MUC while there were fewer than 35 from the suburbs.

The suburbs were now paying 11 per cent pension contributions — the same rate as Montreal, yet suburban policemen were not entitled to the same pension benefits.

Some suburban policemen were

still not getting the same salary as Montreal policemen — "something I find absolutely deplorable."

However, Mr. Ryan said in ending his hour-long speech, he will vote in favor of adopting the MUC's \$146 million budget because the executive committee had made all possible cuts in budget expenditures — "but my heart is with those who will suffer by the increases."

Council adjourned debate on the budget to next Friday.

Un parc rue de l'Esplanade

par Claude SAINT-LAURENT

La contestation en faveur d'un parc vert a sans doute atteint un nouveau sommet hier à Montréal alors qu'environ quatre douzaines de petits bouts d'homme dont une dizaine en carrosses équipés de bibérons ont franchi une distance de près d'un tiers de mille pour se rendre au parc le plus proche.

"Nous en sommes rendus à ce point", de dire un organisateur qui

déplorait de Lyon, évidente le fait d'utiliser des enfants pour mettre en évidence les revendications légitimes des parents.

Le Comité de citoyens de la rue Esplanade oeuvre depuis plusieurs mois déjà pour tenter d'une part d'obtenir des feux de circulation adéquats et un renforcement des règlements relatifs à la vitesse dans cette zone fortement peuplée et d'autre part de convaincre les autorités municipales de la néces-

sité de construire un parc à proximité.

Des feux

Les revendications du Comité de citoyens ne sont d'ailleurs pas demeurées sans réponse puisqu'à la suite d'une assemblée, le 26 juin dernier, le service de la circulation de la Ville de Montréal décidait d'ajouter aux feux réguliers de circulation aux intersections Bernard L'Esplanade et Avenue du Parc l'Esplanade, des feux spéciaux pour les piétons.

Il est à noter cependant que le conseiller municipal du quartier, M. Hyman Prock avait déjà lui-même formulé certaines revendications en 1972.

Mais les enfants du quartier n'ont plus de parc depuis deux ans. Les impératifs du réseau routier montréalais ont sans doute eu raison des besoins essentiels de la population du quartier puisque le parc existant a disparu pour faire place à une voie élevée.

Les enfants du coin se sont donc rendus au parc le plus proche, hier matin, celui d'Outremont.

Ils s'étaient rassemblés d'abord à l'école Edouard VII puis ont pris joyeusement le départ en compagnie de leurs moniteurs bénévoles. Mis à part le bris d'un bibéron (sans doute réaction d'un bébé frustré par l'hôtel de ville) la manifestation-pique-nique s'est déroulée dans le plus grand calme.

A Outremont

Après avoir parcouru le tiers de mille qui les séparait du parc d'Outremont, traversant des intersections très achalandées et écartant même un mini-embouteillage, les enfants sont finalement parvenus au parc où le directeur du service de la récréation d'Outremont, M. Jacques Grégoire n'a pas tardé à faire son apparition.

M. Grégoire a indiqué aux responsables que ce parc d'Outremont lordé de résidences cossues était plutôt réservé à la détente qu'aux pique-nique d'enfants.

Après quelques explications d'usage, M. Grégoire a rapidement compris que le moment aurait été plutôt mal choisi pour explorer les braconniers du pique-nique mais ne s'est pas caché pour dire que la Ville de Montréal devrait songer à étudier la situation dans les plus brefs délais.

"Marcher un demi-mille pour se rendre au parc ce n'est pas un pique-nique", disaient les affluents des contestataires en herbe.

"Vous savez, de dire Mme Irène Shaw, qui accompagnait ses trois enfants, le petit que vous voyez dans le berceau, lui aussi il sera bientôt dans les comités de citoyens".

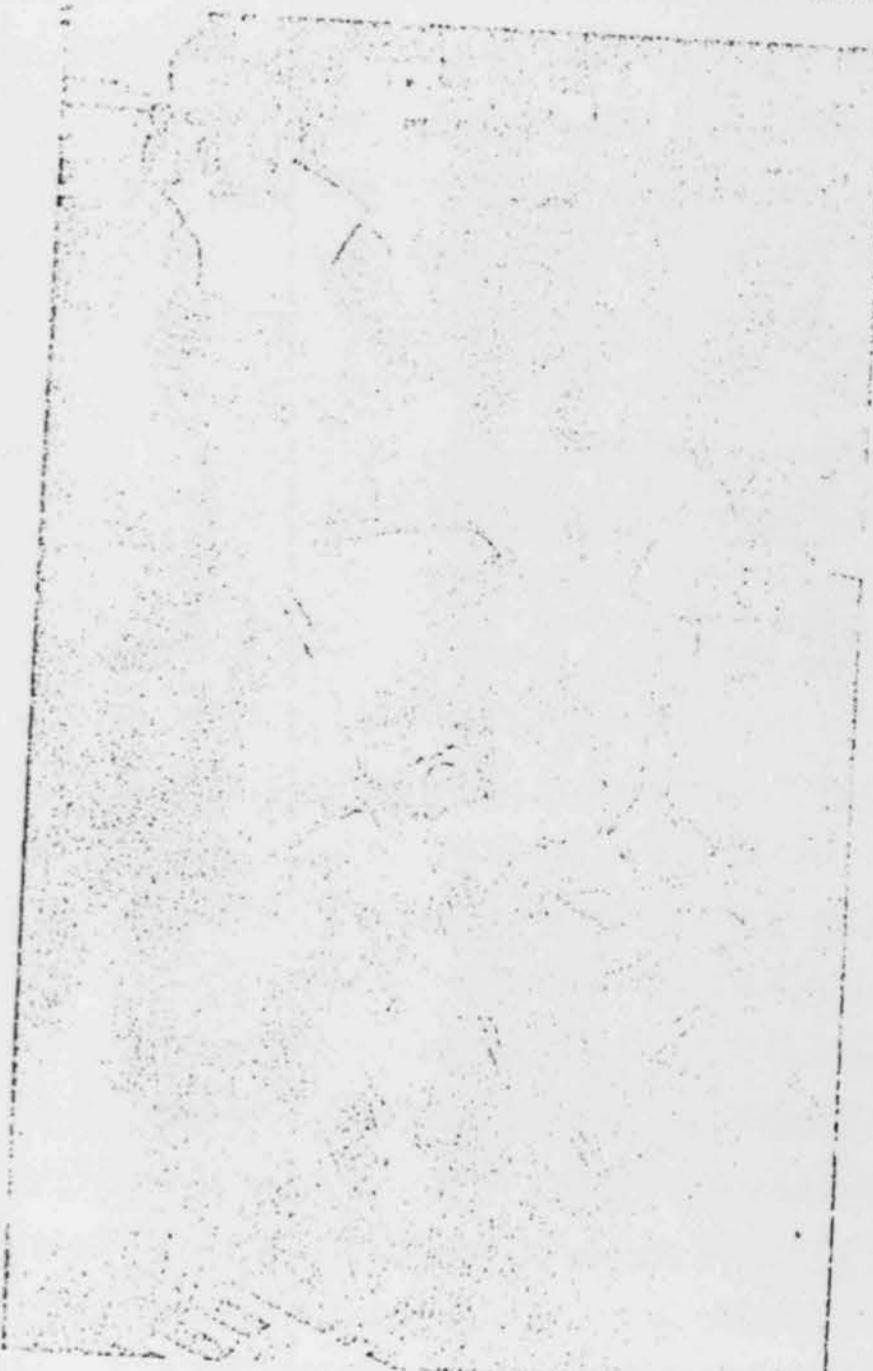


photo Armand Trépanier, LA PRESSE

Mme Irène Shaw de la rue Esplanade était du pique-nique "contestataire" hier matin, avec ses trois enfants dont le plus petit, dans un carrosse. "Il entrera dans la bataille à son tour", de dire Mme Shaw. Une douzaine d'enfants du quartier ont été blessés et deux autres ont été tués dans des accidents de la circulation depuis un an parce que le code de la route n'est pas respecté et que les enfants ne disposent d'aucun parc à proximité. Le parc le plus près du quartier se trouve à un mille de distance, à l'intersection de Mont-Royal et Jeanne-Mance.

Des conseillers sont impliqués

Les trois conseillers municipaux du secteur où doit être réalisé le développement immobilier "Saint-Louis sur le parc", MM. Fernand Alie, Hyman Brock et Raymond Collins, ont été invités à participer ce soir à une rencontre avec les personnes demeurant aux abords du Carré Saint-Louis.

Les membres de l'association LE FAUBOURG CHERRIER ont l'intention de sensibiliser leurs représentants municipaux au problème que pose l'érection de tours de plus de vingt étages à cet endroit.

La réunion se tiendra au 3429, rue Laval, à compter de 8h.30.

Carré Saint-Louis

Les conseillers Brock, Alie et Collins n'attendent que vos appels: 872.31.24

par Rose-Anne Giroux

Voulez-vous faire connaître votre point de vue dans l'affaire du Carré Saint-Louis? Voulez-vous intervenir auprès de la ville? Voici un tuyau: vous pouvez joindre les trois conseillers municipaux du district Saint-Louis à leurs bureaux de l'Hôtel de ville: 872-3134.

Bien plus, à en juger pas la réaction de deux d'entre eux. Hier après-midi, ils n'attendent que votre appel: tant MM. Hyman Brock que Fernand Alie ont fait valoir au JOUR qu'ils n'avaient eu personnellement, "aucun écho des citoyens" concernant le projet "Saint-Louis-sur-le-parc": quant au troisième, M. Raymond Collins, il n'a pu être joint.

Le conseiller Brock a avoué qu'il avait pris connaissance du projet "pour la première fois, dans le journal samedi". Sur cette base, il a déclaré qu'il n'était "pas d'accord pour qu'on contourne le règlement: il doit être suivi à la lettre". a-t-il dit, en précisant que si tel n'était pas le cas, il "supporterait l'idée des citoyens. "J'irai les rencontrer, s'ils m'invitent", a-t-il ajouté.

Le conseiller Alie s'est également dit prêt à rencontrer les citoyens "Peut-être pas ce soir, a-t-il ajouté, en précisant que ce soir, on reçoit le gouverneur général".

Les conseillers ont été amenés à prendre position, suite à une conférence de presse donnée, hier après-midi, par un groupe de citoyens concernés qui songeaient justement à les ou l'inviter ce soir.

Un contre-projet des citoyens

Ces citoyens ont soumis un contre-projet de développement qui respecterait, à leur avis, le règlement de la Ville sur la hauteur et la superficie des bâtiments d'habitation, en plus de protéger le carré Saint-Louis de l'ombre projetée par des bâtiments de 23 étages: "On a droit au soleil nous aussi!"

Un autre avantage majeur: le contre-projet, qui comprend une tour de 17 étages et deux de huit étages, a des accès orientés sur la rue Sherbrooke, plutôt que du côté du parc, comme ce serait le cas, à l'heure ac-

tuelle. Le but: protéger la quiétude du parc.

Une crainte très réelle pour les citoyens: même si le projet actuel ne débouche pas directement sur le parc, son orientation ne pourrait qu'engendrer l'écoeurément à plus ou moins long terme. chez les présidents du square aux prises avec un afflux d'automobiles, etc... Les développeurs y ont-ils pensé? Chose certaine, c'est qu'en provoquant des départs et, éventuellement, des démolitions ils pourraient avoir tour sur le parc, comme l'indique le nom du projet: rappelez-vous en, c'est "Saint-Louis-sur-le-parc" qu'on projette de construire!

High-rise shadow looms

Support for square backers

By IRWIN BLOCK
of The Gazette

St. Louis Square residents enlisted the support of three city councillors last night for their campaign to limit the height of a Sherbrooke St. E. high-rise development.

The residents told the councillors the two 23-storey towers to be built just south of the historic square would destroy the character of the area

between Laval Ave. and St. Denis St.

The towers would block out sunlight, the residents said, and greatly increase traffic in the square which would become the main access route to the new buildings.

Councillors Fernand Alie, Hyman Brock and J. P. Raymond-Collins told the residents they would check whether the developers are meeting by-laws restricting

the height of buildings.

Residents also asked the councillors to help them have the area bounded by Sherbrooke St., Pine Ave., Laval Ave. and St. Denis St. declared a historic section.

VICTORIAN HOUSES

This would prevent developers from replacing the square's greystone Victorian townhouses with high-rise apartments.

"It's not up to us," said Alie claiming the city's Housing and Urbanism Department made such decisions.

"Yes it is up to you," shouted one angry resident. "It's up to you to take a political decision on whether you want this historic area to be preserved."

He was joined by other residents, including singer Pauline Julien and poet Gaston Miron, in expressing fears that developers were aiming to purchase homes in the area and replacing them with apartment blocks.

While promising to begin an investigation of the Sherbrooke St. towers, Alie said no official request for a building permit has been received.

A Swiss firm Procan Finanz A. G., is planning to build the two towers on a site formerly owned by the Soeurs de Bon Pasteur.

Un répit, Carré Saint-Louis?

Trois conseillers appuieraient une réglementation sur l'ensoleillement

par Gilles Francoeur

Le conseiller municipal Fernand Alie a confirmé hier soir au cours d'une rencontre informelle avec des résidents du Carré Saint-Louis, que le projet de construire deux édifices de 23 étages dans ce secteur n'avait pas encore été présenté officiellement au Service d'habitation et d'urbanisme de Montréal. En somme, la Ville ne peut même pas en discuter officiellement puisqu'elle ne dispose que d'un avant-projet et qu'aucun dépôt pour examen n'a encore été déposé, assure-t-il.

M. Alie, qui était accompagné de ses deux autres collègues du même quartier, MM. Hyman Brock et J.P. Raymond-Collins, s'est par ailleurs déclaré favorable à une éventuelle "réglementation sur l'ensoleillement" à Montréal à l'instar d'autres grandes villes. Lui-même et ses collègues ont aussi approuvé en principe les deux autres recommandations formulées hier matin par l'Association du Faubourg Cherrier au comité exécutif de Montréal demandant qu'à l'avenir les projets de construction en hauteur soient soumis deux mois à l'avance — voire par voie de référendum — aux résidents d'un secteur domiciliaire.

Quant à la troisième suggestion de l'Association visant à réduire l'"indice de surface de plancher" (ISP) des édifices en hauteur, non seulement MM. Alie et Brock se sont-ils dit favorables à cette mesure mais ils ont affirmé que le maire Drapeau leur avait indiqué hier après-midi qu'il favorisait un indice de six pour tous les types de construction.

En vertu des règlements municipaux actuels, les promoteurs immobiliers peuvent construire des édifices dont la surface de plancher est de 12 fois celle du terrain choisi. L'indice de surface de plancher (IPS) est de 6, soit la moitié, dans le cas des immeubles à appartements. A Toronto, l'IPS a été fixé à 4.5 pour une période de deux ans.

Les trois conseillers municipaux se sont en général montrés favorables aux

revendications des résidents du quartier qui voudraient remplacer le projet d'édifices en hauteur de la compagnie Procan Finanz par le contre-projet de 17 étages qu'ils ont rendu public dimanche dernier. Assailli par les questions et les arguments de la brochette d'artistes et d'intellectuels connus qui habitent le quartier, M. Alie a même suggéré à un moment donné que la Ville pourrait se porter acquéreur du terrain vacant, une ancienne propriété des Soeurs du Bon-Pasteur, pour y agrandir l'actuel Carré Saint-Louis.

Les trois conseillers ont en tout cas affirmé qu'ils avaient l'intention de demander au Service d'urbanisme de faire un relevé de tous les règlements qui s'appliquent au quartier pour voir si la réglementation actuelle ne permettrait pas d'intervenir rapidement. Ils ont d'autre part l'intention de demander au Service d'urbanisme d'étudier la possibilité d'un zonage spécial pour "le coeur intellectuel de Montréal" (Gaston Miron) sans qu'il soit nécessaire aux résidents de faire appel au gouvernement québécois pour le désigner "ensemble historique".

Les conseillers ont d'autre part suggéré à l'Association de présenter son contre-projet au directeur du projet, la firme Beauchemin-Beaton-Lapointe, qui travaillerait présentement à la mise au point de trois "hypothèses"... dont la hauteur n'a pas été précisée.

Le Devoir, Jeudi 14 mars 1974.

Trois conseillers oeuvreront à la préservation du Carré Saint-Louis

"Le Carré Saint-Louis est un symbole. On détruit Montréal comme milieu de civilisation si on détruit cela."
— Gaston MIRON

par Jacques BENOIT

"Nous allons demander au Service de l'habitation et de l'urbanisme d'étudier toute cette question et que l'étude ne porte pas seulement sur le Carré Saint-Louis, mais aussi sur ses abords", a déclaré hier soir le conseiller municipal Fernand Alie en son nom personnel et au nom des deux autres conseillers, MM. Hyman Brock et J.-P. Raymond Collins, qui l'accompagnaient à une réunion d'information tenue par l'Association Faubourg Saint-Louis.

Cette association, comme on sait, fait depuis quelques jours des pieds et des mains pour empêcher la construction par une firme suisse, Procan Finanz, de deux immeubles de plus de vingt étages, rue Sherbrooke, qui seraient adossés au Carré Saint-Louis et qui, comme tels, aux yeux des habitants du Carré et de l'Association, disparaîtraient irrémédiablement et le Carré et les environs.

La réunion d'hier soir, qui s'est tenue rue Laval chez une des fonda-

trices de l'Association, Mme Michelle Jodoin-Keaton, groupait autour des trois conseillers une vingtaine d'habitants du Carré Saint-Louis, dont plusieurs personnalités: Pauline Julien, Gaston Miron, René Chicoine, ainsi que les journalistes André Payette, Gerald Godin et Claudé Gingras.

"Une préoccupation: la rentabilité"

Les trois conseillers se sont de plus engagés à faire effectuer l'inventaire des règlements de zonage qui régissent tout le secteur et — en un mot — à tout mettre en oeuvre, dans la mesure de leurs moyens, pour assurer la conservation du Carré et de ses environs.

Pour sa part, M. Collins a déclaré à LA PRESSE que leur intervention pourrait consister à présenter au Comité exécutif un projet de plan de préservation du quartier.

"Les investisseurs qui ont acheté les terrains en question n'ont malheureusement qu'une préoccupation: la rentabilité, avait déclaré précédemment M. Fernand Alie.

Pour notre part, nous avons, comme attitude générale, les mêmes idées que vous, et nous sommes prêts à

prendre position pour le bon sens. Dès demain, nous allons contacter le directeur du Service d'urbanisme à ce sujet."

Le problème, ont expliqué aux conseillers les assistants à la réunion, est double: préservation du Carré Saint-Louis et construction possible des deux gratte-ciel, qui sont des problèmes liés. "Rien ne sert de préserver le Carré si ce projet se réalise et rend inhabitable le côté Sud du Carré", a affirmé M. René Chicoine. Il faut mener les deux questions de front. Les conseillers ont reconnu la justesse de l'argumentation.

La Ville de Montréal, leur a expliqué pour sa part Mme Jodoin-Keaton, "ainsi que je l'ai appris du Bureau des biens culturels du Québec", a tous les pouvoirs requis pour préserver le Carré et même le déclarer monument historique au besoin.

Pour montrer ce qui peut se faire, un autre assistant a cité le cas de la rue Saint-Hubert, sur laquelle, en vertu d'un règlement bien précis, est interdit, entre les rues Cherrier et Mont-Royal, de construire d'édifices

de plus de trois étages. Pourquoi, a-t-il dit, ne pas adopter un règlement semblable pour protéger un bien inestimable comme le Carré Saint-Louis?

"Vous devez vous impliquer politiquement, a lancé pour sa part l'animateur André Payette aux conseillers. Il y a une décision politique à prendre: va-t-on, oui ou non, conserver le quartier?"

Selon M. Alie, qui a dit tenir ses renseignements de la firme d'ingénieurs chargée de la gérance du projet (Beauchemin, Beaton et Lapointe), celle-ci est à étudier trois projets éventuels. De plus, dit-il, elle examine la possibilité de changer son plan, de manière à éviter que les autos passent par le Carré pour gagner les stations des futurs immeubles. Enfin, la firme n'a pas encore présenté de demande de permis de construction conforme aux nouvelles normes pour les édifices en hauteur et mes pour les édifices en hauteur et prend des renseignements, explique-t-il.



photo René Picard, LA PRESSE

Quelques-uns des assistants à la réunion d'hier soir : à droite, les conseillers Hyman Brock et Fernand Alie, attentifs. A gauche, M. René Chicoine et Mme Pauline Julien. Tout au fond, M. André Payette.

LA PRESSE, MONTREAL, JEUDI 14 MARS 1974

Trois conseillers tenteront d'épargner le Carré St-Louis

Le caractère architectural du "cœur intellectuel de Montréal", le Carré Saint-Louis, sera protégé contre les grands ensembles immobiliers. Les trois conseillers municipaux du secteur MM. Fernand Alie, Hyman Brock et J.-P. Raymond Collins, ont décidé d'appuyer les revendications de l'Association du faubourg Cherrier contre la construction de deux édifices de 23 étages dans ce secteur. Ils présenteront, lors de la prochaine séance du conseil municipal, un avis de motion en ce sens, faisant également appel à la bonne volonté des promoteurs pour revoir leur projet.

M. Alie, qui avec ses deux collègues, avait rencontré des citoyens du Carré Saint-Louis, mercredi soir dernier, se dit complètement d'accord avec l'esprit des revendications de l'Association du faubourg Cherrier pour préserver le caractère de ce secteur. Dans leur avis de motion, les trois conseillers deman-

deront au comité exécutif de Montréal d'étudier "l'opportunité de prendre tous les moyens possibles pour préserver la qualité de vie et le caractère architectural du Carré Saint-Louis et de déclarer ou faire déclarer le dit Carré Saint-Louis site historique, avec toute la réglementation qu'implique la préservation d'un tel site".

L'aménagement du Carré St-Louis est défini par le règlement 1312 qui est très vague. Selon M. Alie, leur motion permettra d'aller plus loin que ce règlement et de protéger non seulement le Carré St-Louis, mais également les alentours immédiats. Il dit que le Service d'urbanisme est tout à fait disposé à inciter les promoteurs du projet de construction de deux tours de 23 étages, rue Sherbrooke, au sud du Carré St-Louis, à respecter pour l'ensemble de leur projet un indice de superficie des planchers de six, tant pour l'immeu-

ble d'habitation que pour l'édifice commercial. Il ajoute qu'il y a toutefois une différence entre ce que le Service d'urbanisme souhaite et ce que le règlement permet. Il faudra alors tâcher de convaincre les promoteurs de préparer un autre projet de plus grande qualité et qui respecterait l'environnement.

L'Association du faubourg Cherrier avait déclenché des pressions, au début de la semaine, pour éviter que la compagnie Procan Finanz ne construise deux tours de 23 étages, sur l'ancien terrain des Soeurs du Bon Pasteur, qui auraient projeté leur ombre sur le Carré Saint-Louis.

Au cours de la semaine, un autre groupe, la Coopérative des citoyens d'Oliver, était intervenu dans le débat pour l'élargir à tout le quartier et demander qu'une politique de réaménagement d'ensemble soit adoptée.

Carré Saint-Louis

Un seul problème: la hauteur des bâtiments

par Rose-Anne Giroux

Il est pratiquement impossible que la ville de Montréal limite la hauteur des bâtiments projetés par les promoteurs du projet "Saint-Louis-sur-le-parc", s'il sont conformes au règlement: Tant la ville que les promoteurs ont écarté la possibilité que les bâtiments débouchent principalement sur le Carré Saint-Louis, par le biais de la petite rue Henri-Julien: ayant eu le temps de "réfléchir" ils ont décidé que la circulation sera orientée, plutôt, du côté de la rue Sherbrooke, à l'intersection de Sanguinet.

Lors de l'assemblée régulière du conseil, jeudi soir, les représentants municipaux du district Saint-Louis, MM. Alie, Brock et Collins, présenteront un avis de motion visant, d'une manière globale, à protéger les abords immédiats du Carré Saint-Louis de tout développement immobilier, de façon à mettre fin, une fois pour toutes, aux pressions spéculatives qu'il subit actuellement.

Voilà en résumé, le point de vue qu'a fait valoir, hier

soir, le conseiller Fernand Alie, en ajoutant qu'il ne reste qu'un problème en suspens, dans l'affaire du projet "Saint-Louis-sur-le-parc", celui de l'indice de construction, soit le rapport entre la hauteur des bâtiments et leur superficie de plancher.

"Et il faut être pratique", a-t-il soutenu, en expliquant que si les promoteurs se conforment aux règlements existants, il est impossible d'exiger d'eux qu'ils réduisent davantage la hauteur de leurs édifices.

Les nouveaux adeptes du Carré Saint-Louis

par Marcel CHOUINARD

Les conseillers municipaux du district Saint-Louis demanderont que soit déclaré site historique le Carré Saint-Louis si une

étude démontre qu'il y a effectivement caractère historique et que celui-ci de même que la qualité de vie de l'endroit puissent être menacés de quelque façon que ce soit.

A l'occasion de la prochaine assemblée du conseil, demain-soir, le conseiller Fernand Allie, appuyé des deux autres conseillers du quartier, M. Hyman Brock et J.-P. Raymond Collins, déposera un avis de motion qui permettra d'amorcer une telle étude.

Etude

Elle sera effectuée par le Service d'urbanisme de la ville de Montréal qui devra alors déterminer si le caractère architectural de l'endroit répond aux critères qui pourraient permettre de désigner le Carré Saint-Louis comme site historique. Dans

l'affirmative, les conseillers du quartier n'hésiteraient pas, à une séance ultérieure du conseil, à déposer une motion en ce sens.

M. Allie qui a dit endosser toutes les actions prises jusqu'ici par les citoyens du Carré Saint-Louis face au développement immobilier "Saint-Louis-sur-la-Parc" a de plus déclaré avoir récemment eu des entretiens avec un responsable de ce projet. Il aurait notamment été question d'une possibilité de rencontre entre les trois conseillers et ces derniers lorsque les études de rentabilité auront été complétées.

Interrogé par la suite sur une recommandation faite par les représentants des citoyens du Faubourg Cherrier au comité exécutif à l'effet que de tels projets immobiliers devraient faire l'objet d'une consultation populaire quelques mois avant que toutes les approbations finales soient accordées, le conseiller Allie a déclaré être en faveur en autant que seules les personnes directement concernées puissent faire valoir leur point de vue.

A l'assemblée de demain, M. Allie devrait également déposer un second avis de motion, celui-là visant à limiter la vitesse à 20 milles à l'heure sur les rues près des parcs publics et près des écoles, aux heures de fréquentation. Actuellement, des panneaux indicateurs invitent les automobilistes à réduire leur vitesse dans ces zones mais comme il s'agit d'une

mesure volontaire, elle est peu souvent respectée. M. Allie croit qu'on doit accroître la sécurité près de ces endroits.

Trois conseillers interviendront au conseil en faveur du Carré Saint-Louis

par Claude GRAVEL

Selon trois conseillers municipaux de Montréal, MM. Fernand Alie, Hyman Brock et Raymond Collins, "des spéculateurs feraient actuellement des sondages et convoiteraient l'implantation d'ensembles immobiliers non conformes au caractère historique du Carré Saint-Louis".

Dans une motion qui sera discutée à la prochaine assemblée du conseil, le 4 avril, ces conseillers du district de Saint-Louis demandent que le Carré Saint-Louis devienne un site historique, "avec toute la réglementation qu'implique la préservation d'un tel site".

MM. Alie, Brock et Collins se sont fait remarquer ces dernières semaines en appuyant publiquement la campagne des citoyens de l'Association du Faubourg Chertier contre la construction de deux tours de 23 étages chacune, sur l'ancien terrain des Soeurs du Bon Pasteur, au nord de la rue Sherbrooke.

Les trois conseillers soulignent dans leur motion que des projets "en voie de réalisation, et d'autres à venir, in-

quiètent la population riveraine par leur conception nettement contraire au caractère architectural et culturel de ce milieu".

D'après eux, le règlement actuel ayant trait au Carré Saint-Louis (le règlement 1312) "est très vague et ne comporte aucune limite de hauteur pour les constructions".

MM. Alie, Brock et Collins affirment que le Carré Saint-Louis représente "une valeur de civilisation incontestable, tant pour sa qualité d'oasis de verdure que pour son caractère historique" et que "les résidents avoisinants du Carré font tous les efforts pour préserver ce patrimoine".

La protection des enfants

Les trois conseillers prient également l'administration municipale "d'étudier l'opportunité d'établir des mesures de protection appropriées aux zones d'écoles, de parcs et de tous autres lieux fréquentés par de jeunes enfants et cela dans les plus courts délais possibles".

Ils notent que les zones d'écoles, de parcs et de centres communautaires ou sportifs, en particulier dans les milieux densément peuplés du centre-

ville, "comportent des dangers constants pour les jeunes enfants insuffisamment protégés par l'afflux d'automobilistes en transit".

MM. Alie, Brock et Collins disent que les autorités du Service de la cir-

culacion et de la Police "éprouvent des difficultés considérables" à faire appliquer la réglementation limitant à 20 milles à l'heure la vitesse des voitures dans les zones scolaires.

Les conseillers du district de Saint-

Louis ajoutent que "de nombreux comités de parents" leur ont demandé "à plusieurs reprises" que la vitesse des automobiles soit limitée à 20 milles à l'heure dans les zones scolaires durant les heures de classe.

LA PRESSE, MONTREAL, JEUDI 28 MARS 1974



Ces enfants s'amuseront-ils encore avec autant de liberté si les promoteurs urbains réussissent à enjurer le Carré Saint-Louis de gratte-ciel ? photo Michel Gravel, LA PRESSE

Want whole neighborhood saved

St. Louis Square only beginning for old-city partisans

By DUSTY VINEBERG

A coalition of citizens' groups yesterday turned the fight to save St. Louis Square into a much broader battle to preserve the whole St. Louis neighborhood.

Led by the St. Louis Tenants' Association, they are demanding the city restrict development in the whole area from St. Lawrence Boulevard to Lafontaine Park, and from Sherbrooke Street north to Mount Royal.

They have won the support of city councillors Fernand Alie, Hyman Brock and Raymond Collins, who have presented a motion to be discussed at the next city council meeting April 4.

The motion urges that bylaw 1312, which offers some protection to the character of St. Louis Square, be extended to protect the whole of the area and its population of roughly 54,000.

The bylaw is vague as to the height of buildings but Mr. Brock said yesterday the three councillors would like height restricted to three storeys.

The councillors also want to be sure that any new construction blends with the old.

"We are behind the protection of the entire area, the preservation of its present character, everything they're asking for," Councillor Brock said.

The immediate threat to St. Louis Square, according to the coalition, is a twin-tower apartment-office complex called St. Louis sur le parc, which the Swiss firm of Procan Finanz A. G. proposes to build south of the square.

It does not border on the square and the originally-planned 35 storeys have been whittled to 23, but architects are convinced it is so close that it will have "a crushing effect" on the park, and that the traffic it will generate will disturb the life of the square.

Jacques Cleroux, of Beauchemin-Becton-Lapointe Inc., project and construction manager for Procan, said yesterday he does not expect to take final designs before the city planning committee for approval before the

third week in April. He was not upset by antitower sentiment: "It is the citizens' right to protest."

At a press conference yesterday coalition members said they oppose the proposed high-rise not only on its own account but because they fear it will inevitably attract more of the same sort of building.

The coalition says the Fauborg Cherrier Citizens Committee, another group opposing the Swiss office-apartment complex, is worried about the architectural quality of the old square which they want to preserve "for architectural, historical and personal reasons." Its members tend to be "artists, to own their own homes or to be in the process of getting a house in the square," according to Klaas Bylsma of the St. Louis Tenants' Association.

The citizens' coalition is concerned about the effect of development on hundreds of working class families with five or six children each, who for many years have been able to find spacious, low rent housing in the quarter.

Worker-tenants, as opposed to own-

ers, constitute nearly 93 per cent of the population, the citizens' coalition maintained yesterday, and housing suitable for their needs is in short supply and rapidly disappearing.

They said builders buy and demolish houses that can shelter a whole family "without even looking to see the shape they're in." They then replace them with bachelor flats for young professionals, driving out the working class families. If they don't tear down the old houses, they subdivide them into small apartments that bring in more rent.

Speculators anticipating a rise in the price of land buy houses everywhere and let them deteriorate, "with the complicity of the city administration," the citizens' coalition said.

A case in point was Concordia Estates in the Milton-Park area "where the city gave Concordia permission to demolish before Concordia was ready to proceed with construction — and now two years later, they're not ready." But the housing has been demolished.

The citizen's coalition said that between 1961 and 1971, 9,000 persons — 2,800 families — were driven out of the St. Louis area. They fear the eventual displacement of the entire population and a profound change in the area's character.

Signs of the change of the St. Louis neighborhood as it now stands are:

- De luxe commercial and apartment towers rising along Sherbrooke Street between St. Lawrence Boulevard and Lafontaine Park.

- The Concordia project in the Milton-Park area.

- The provincial government tourist institute east of St. Louis Square.

- The proposed twin towers of Procan Finanz AG.

- City-subsidized public housing on St. Andre which the citizens' coalition claims will be a slum in under 10 years.

The eight citizens' groups in the coalition are the St. Louis Tenants' Association, the Olier People's Education Co-operative, the Centre City Community Clinic, St. Louis Legal

Services, Radio Centre-Ville, Project Change, the People's Education Centre, and the St. Urbain Day Care Centre.

A conservationist spokesman described the St. Louis area yesterday as "a stable neighborhood, a well-kept neighborhood — a beautiful neighborhood."

According to the citizens' coalition, it has a population of 53,720 and 18,890 households, dispersed through four distinct sections. The centre section around St. Denis and St. Hubert is solidly French-Canadian, and they comprise 54.5 per cent of the population of the area.

The English population of 15.7 per cent is in the western part of the quartier around Milton-Park. Immigrants, especially Portuguese, Greeks and Spanish, are settled around Laval and St. Laurent, and comprise about 38 per cent of the total population. An eastern sector around Park Lafontaine is also largely French-Canadian — young professionals and young people with a superior standard of living.



Le Dr Jean Laroche a officiellement démissionné de son poste de président de la Commission Athlétique de Montréal.

LA DÉMISSION DU DR LAROCHE: C'EST OFFICIEL

Tel que mentionné dans l'édition du Journal de Montréal de mercredi, le Dr Jean Laroche a officiellement démissionné de son poste de président de la Commission Athlétique de Montréal.

Dans une lettre qu'il a adressée au maire de Montréal, Jean Drapeau, le Dr Laroche a confirmé sa prise de position et a fait connaître les raisons précises de sa décision.

Le Dr Laroche détenait la présidence de la Commission Athlétique de Montréal depuis plus de 16 ans. Étant donné qu'il n'est plus membre actif d'une commission athlétique,

il devra, lors du prochain congrès de l'Association Mondiale de boxe, également résilier ses fonctions de vice-président de ladite association.

Le Dr Laroche mentionnait hier, au cours d'un entretien téléphonique:

«Pendant les 16 ans que j'ai occupé la présidence de la Commission Athlétique de Montréal, je pense avoir réalisé mon travail avec une honnêteté extrême. Mais lorsque vous en venez à penser que vous ne pouvez plus à remplir adéquatement votre tâche,

vous vous devez de céder la place».

«Or, dans les circonstances actuelles, je ne pouvais plus remplir une tâche adéquate. Mes affaires personnelles retiennent beaucoup trop de mon temps pour que je puisse continuer à remplir une tâche complètement bénévole, qui devrait logiquement être confiée à du personnel permanent, qui pourrait d'autre part jouir de l'appui d'un secrétariat permanent».

«Montréal a énormément progressé dans le domaine de la boxe professionnelle et deviendra éventuellement une capitale internationale dans cette discipline. Il est donc temps que l'on mette sur pied une commission mieux structurée, pour en assurer une juridiction compétente. Une telle commission ne peut opérer dans le bénévolat».

Brock prend la relève
Ainsi, depuis la démis-

sion du Dr Laroche, c'est Hyman Brock qui agit par intérim à titre de président de la Commission Athlétique de Montréal. Brock détenait jusqu'à ce moment la vice-présidence de ladite commission.

Jusqu'à ce que l'on

procède à un remaniement de notre commission, Paul-Émile Sauvageau conservera son poste de commissaire, secondé de L.C. Parent et Arthur Gagnon, tandis que Jean-Guy Prescott continuera à assumer le poste de secrétaire.

Jean Laroche souhaite un président plus disponible

Jean Laroche, président de la Commission athlétique de Montréal depuis seize ans, a remis sa lettre de démission, en date du 12 mai, au maire Jean Drapeau. Laroche prétend qu'il est temps de se retirer de ce poste qui a demandé beaucoup de travail bénévole au cours des années.

"A cause de la popularité grandissante de la boxe à Montréal, écrit Laroche, je crois qu'il serait préférable d'avoir un président disponible et permanent. Mes affaires personnelles ne me permettent plus de demeurer en poste."

Même s'il a remis sa démission, cela ne signifie pas pour autant que le maire Drapeau ou un porte-parole du comité exécutif vont y répondre. Cela ne semble pas important. Peu importe la réaction des autorités municipales, semble-t-il, Laroche ne reprendra pas ses fonctions.

Il peut bien garder le titre de président mais les destinées de la CAM seront entre les mains de l'actuel vice-président, Hyman Brocks. Rien n'empêchera la CAM de fonctionner.

Commission athlétique A. Gagnon à la présidence

Le conseiller municipal Arthur Gagnon sera nommé ce soir par le conseil municipal président de la Commission athlétique de Montréal en remplacement du conseiller Jean Laroche qui a remis sa démission. Pour combler le vide créé par le départ de M. Laroche, le conseil nommera M. Claude Provost, également conseiller, comme nouveau membre.

L'ancien conseiller Hyman Brock deviendra pour sa part président suppléant. Les deux autres membres de cette commission sont MM. Paul-Émile Sauvageau et L.-C. Parent.

Commission d'arbitrage

Par ailleurs, Me Robert Bouchard sera nommé membre de la Commission d'arbitrage pour la protection du patrimoine résidentiel. Me Bouchard était à l'emploi de la Ville jusqu'en 1977 alors qu'il prit sa retraite.

Il remplace Me Alain André qui a démissionné pour devenir conseiller spécial de M. Yvon Lamarre en matière d'administration.

NOUVEAU PRESIDENT A LA CAM



En effet, lors d'une assemblée de l'exécutif de la Ville de Montréal, le conseiller Arthur Gagnon a été nommé président de la Commission athlétique de Montréal, en remplacement du docteur Jean LaRoche.

Sur la photo, on note Claude Mouton du Forum, M. Gagnon, le conseiller Claude Provost, qui siègera également à la CAM, ainsi que Jean Sauvageau, qui assurait l'intérim avec le conseiller Herman Brock.